

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	25 septembre 2026
Numéro	26.174	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission de gestion et d'évaluation		Lié à (facultatif) : ad 26.619 com
Titre : Faire de l'interdisciplinarité un pilier de l'école obligatoire		
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de repenser l'articulation des matières scolaires de manière à intégrer formellement l'interdisciplinarité au sein de l'école neuchâteloise. Cette approche devra permettre de décloisonner les enseignements et d'encourager les élèves à réfléchir par projets globaux ou par problèmes, et ainsi concevoir les savoirs comme un ensemble cohérent d'apprentissages.		
Développement (obligatoire) : En prenant le parti de ne pas considérer l'interdisciplinarité comme une simple méthode pédagogique complémentaire et ponctuelle, mais comme une véritable alternative scientifiquement documentée et éprouvée au système d'enseignement actuel, l'école neuchâteloise serait plus à même de former des citoyens conscients de l'interconnexion entre les domaines d'apprentissage. Bien qu'elle soit parfois utilisée comme un outil d'enseignement, l'interdisciplinarité demeure malheureusement une pratique à la marge dans le canton, au profit d'un enseignement qui demeure très cloisonné, comme le souligne le rapport KEK-CDC réalisé pour le compte de la COGES : « <i>L'interdisciplinarité est rendue difficile par la complexité organisationnelle (...) due principalement à la fragmentation des emplois du temps</i> »¹. Or, cette approche pédagogique n'est pas nouvelle et trouve déjà sa place dans la formation des enseignant-e-s romand-e-s, ainsi qu'au sein des hautes écoles suisses. Force est néanmoins de constater qu'elle peine à s'imposer au sein de l'école obligatoire – sauf pour des cas très particuliers et limités dans le temps –, contrairement à ce qui est pratiqué, par exemple, dans les pays scandinaves. Et cela, alors même que de nombreuses études, également réalisées à l'étranger, soulignent, par exemple, « <i>les possibilités qu'elle offre de s'aventurer au-delà des disciplines, et ainsi de mobiliser les compétences transversales des élèves et de recourir aux techniques de l'information et de la communication (TIC) à plusieurs niveaux</i> »². Dès lors, le Grand Conseil demande au gouvernement de développer l'interdisciplinarité au sein du cycle 3, tout en conservant son potentiel de soutien à la mixité sociale, à l'acquisition des compétences et à la valorisation de toutes les disciplines. ¹Bernard Magali, Lügstenmann Marco, Rump Niels, « Évaluation du cycle 3 rénové de l'école obligatoire du canton de Neuchâtel », 2026. ²Reverdy Catherine, « Des projets pour mieux comprendre », Institut français de l'éducation, Dossier d'actualité Veille et Analyses, n° 82, 2013.		

Demande spécifique liée au traitement	
Urgence	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Stéphane Rosselet, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :